



Luxembourg – 28/09/2026

FR

Communiqué de presse

Deux détenus décédés en deux jours : deux drames qui doivent aussi nous interroger sur notre système carcéral

L'association *eran, eraus ... an elo?* a pris connaissance avec une profonde préoccupation des deux décès survenus les 24 et 25 septembre au CHNP à Ettelbruck et au CPU à Sanem.

Nos pensées vont tout d'abord aux familles et aux proches des deux personnes décédées.

Ces deux événements tragiques sont l'occasion d'attirer une nouvelle fois l'attention sur deux problèmes structurels de notre système carcéral.

1. Décès au CPU : la situation carcérale actuelle

Nous tenons à être parfaitement clairs : nous n'affirmons nullement que le décès survenu le 25 septembre au CPU soit lié à la surpopulation carcérale. Une autopsie a été ordonnée et il convient d'en attendre les résultats ainsi que ceux des investigations menées par les autorités compétentes. Nous souhaitons néanmoins profiter de ce tragique événement pour attirer l'attention sur l'évolution préoccupante de la population carcérale au CPU.

Le CPU, d'une capacité de 400 places, comptait 432 détenus le 16 septembre dernier : une situation de plus en plus difficile à gérer. La surpopulation carcérale peut contribuer à accroître les tensions, les conflits et les difficultés de prise en charge au sein d'un établissement pénitentiaire.

Notre association demande dès lors à la ministre de la Justice de ne pas rester spectatrice de l'augmentation de la population carcérale, mais de mettre en place le cadre politique et législatif nécessaire à une véritable politique pénale réductionniste, visant à réduire durablement le recours à l'incarcération.

Une telle politique devrait notamment passer par une limitation du recours et de la durée de la détention préventive, un recours beaucoup plus important aux alternatives à l'incarcération et, plus généralement, par une utilisation de la privation de liberté limitée aux situations dans lesquelles elle est réellement nécessaire.

2. Décès au CHNP : la prise en charge psychiatrique actuelle

Ici encore, nous voulons être parfaitement clairs : nous n'affirmons nullement que le décès du détenu retrouvé sans vie le 24 septembre au CHNP soit lié à ses conditions d'hébergement. Une autopsie a également été ordonnée et nous attendons les conclusions des autorités compétentes avant de nous prononcer sur les circonstances de son décès.



Ce drame constitue néanmoins pour notre association l'occasion de rappeler un problème qui perdure depuis de nombreuses années : l'hébergement actuel au BU6 du CHNP n'est pas architecturalement adapté à la prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques.

La réforme pénitentiaire de 2018 a prévu la création d'une Unité de psychiatrie socio-judiciaire (UPSJ) destinée précisément à permettre une prise en charge adaptée de personnes présentant des troubles psychiatriques dans un cadre sécurisé. Huit ans plus tard, les travaux de construction de cette structure n'ont toujours pas commencé.

Les personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques, et notamment celles déclarées pénalement irresponsables au sens de l'article 71 du Code pénal, nécessitent une prise en charge adaptée à leur état de santé, dans un environnement thérapeutique et des infrastructures conçus à cet effet.

Notre association demande dès lors à la ministre de la Santé et à la ministre de la Justice de faire enfin de la réalisation de l'Unité de psychiatrie socio-judiciaire une véritable priorité et d'en accélérer la construction.

Deux décès, deux questions qui ne peuvent être éludées

Nous ne voulons instrumentaliser aucun de ces deux décès et nous attendons les résultats des autopsies avant toute conclusion concernant leurs causes. Mais cela ne doit pas nous empêcher de regarder en face des problèmes structurels qui, eux, sont déjà connus.

Lorsqu'un État prive une personne de sa liberté, il assume également une responsabilité particulière à son égard. Il doit garantir sa sécurité, sa dignité et une prise en charge adaptée à ses besoins.

ERAN, ERAUS
... AN ELO?

www.eran-eraus-an-elo.org